

Earl Ferme Equestre de Bois Guilbert

1001 route d'Héronnelles - 76 750 - Bois Guilbert

Tél: 02 35 34 42 51

E.mail : t.depas@orange.fr - Web : <https://www.poney-boisguilbert.com/>

<http://www.facebook.com/Poneys.de.Bois.Guilbert>



Protocole COVID-19

Mise à jour le 22 juin 2020

Le Ministère a transmis de nouveaux éléments d'informations au sujet des consignes sanitaires à suivre cet été pour l'organisation et le fonctionnement des accueils collectifs de mineurs (ACM).

Ce protocole a vocation à servir de référentiel pour les prochains congés d'été. Il pourra de nouveau être actualisé à la marge selon les futurs décrets prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 (notamment à l'issue de la deuxième phase du dé-confinement).

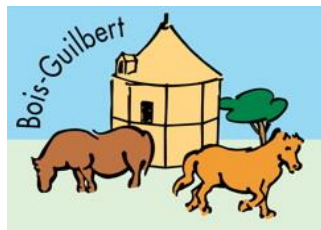
Notre mode de fonctionnement est déjà en cohérence aux exigences sanitaires :

Projet d'animation et gestion de la vie quotidienne par maison, activité dominante du poney en groupe inférieur à 10 enfants. Nous minimiserons les interactions réunissant tous les enfants (grand-jeux, Boom, barbecue...) et nous accentuerons les projets de pleine nature (goûter dans les bois, activité « trappeur » dans les cabanes de la forêt, veillée feu de camp...).

Voici la mise à jour de notre protocole au regard des consignes données par le Ministère :

- Les responsables légaux du mineur seront invités à prendre sa température avant le départ pour l'accueil. En cas de symptômes ou de fièvre (38,0°C), l'enfant ne doit pas prendre part au séjour et ne pourra y être accueilli.
- Les encadrants ne pourront pas occuper leurs fonctions auprès des mineurs au sein de l'accueil sans certificat médical assurant qu'ils sont en mesure de le faire.
- L'utilisation de lits superposés est autorisée, à la condition que les mineurs y soient couchés tête-bêche.
- Une distance de 1m entre chaque lit devra être respectée.
- Désinfection quotidienne des poignées de portes, sanitaires, lavabos et douches.
- L'entretien des locaux réalisé chaque jour.
- Activité "lavage de main" entre chaque activité ou repas.
- Mise en place de sens de circulation pour éviter les croisements dans les espaces restreints.
- Horaire échelonné pour éviter les regroupements en début d'activité.
- Le port du masque est obligatoire pour les encadrants et pour toute personne prenant part à l'accueil lorsque la distanciation physique n'est pas possible.
- Le port du masque est obligatoire pour les enfants de +11 ans lors des déplacements (vers le point de restauration, les salles d'activités, etc..)
- Pièce de confinement prévue dans une chambre pour une suspicion de COVID.
- Chaque enfant doit avoir dans sa valise deux masques aux normes et adaptés à sa taille à utiliser s'il présente des symptômes d'infection Covid-19, dans l'attente de ses responsables légaux.
- Comme à l'habitude chaque enfant prend dans sa valise drap housse, taie d'oreiller et sac de couchage.

Pour aller plus loin voici en annexe [le protocole du Ministère](#)



Earl Ferme Equestre de Bois Guilbert

1001 route d'Héronnelles - 76 750 - Bois Guilbert

Tél: 02 35 34 42 51

E.mail : t.depas@orange.fr - Web : <https://www.poney-boisguilbert.com/>

<http://www.facebook.com/Poneys.de.Bois.Guilbert>



Conduite à tenir lors de l'arrivée à Bois-Guilbert

- « L'organisateur doit prévoir des règles spécifiques d'accès à l'accueil pour les responsables légaux et les enfants permettant de respecter les règles de distanciation physique, d'éviter les attroupements notamment au début et à la fin du séjour. Les horaires d'arrivée et de sortie peuvent, par exemple, être échelonnés. »
 - La présence des parents à l'accueil sera limitée dans la Ferme-Équestre.
 - Les parents n'auront pas l'autorisation de se rendre dans les chambres des enfants, les animateurs se chargeront d'emmener et d'installer les enfants dans les dortoirs.
 - Si un flux trop important de familles arrive en même temps, nous demanderons à chacun d'attendre à l'extérieur de la zone d'accueil, tout en respectant les gestes barrière. Le directeur ou l'assistant sanitaire du séjour viendront vous chercher pour réaliser les démarches administratives.
- « Avant le départ, et en fonction du nombre de mineurs accueillis, un marquage au sol est installé devant le lieu d'accueil de manière à inciter les responsables légaux et leurs enfants à respecter la distanciation d'un mètre minimum. Si la configuration des locaux et la sécurité le permettent, deux accès simultanés sont organisés. »
- « Les familles peuvent conduire leur enfant directement sur le lieu de séjour. Dans ce cas, leur accueil devra permettre de respecter les règles de distanciation physique et les gestes barrières.
- « Sauf exception, les responsables légaux ne doivent pas être admis sur les lieux d'accueil. En cas d'accès, ils doivent être munis de masques. »
 - L'accueil à Bois Guilbert se fera sous l'auvent de la cuisine avec un accès limité pour les parents au strict nécessaire à l'intérieur du centre. Le lavage des mains et le port du masque sera alors nécessaire.
 - Les adultes et les enfants, de plus de 11 ans, devront porter un masque au moment de l'accueil.
 - Les personnes, venant déposer leur enfant, devront être munies de leur propre stylo.

Conduite à tenir lors du jour de départ de Bois-Guilbert

- « L'organisateur doit prévoir des règles spécifiques d'accès à l'accueil pour les responsables légaux et les enfants permettant de respecter les règles de distanciation physique, d'éviter les attroupements notamment au début et à la fin du séjour. Les horaires d'arrivée et de sortie peuvent, par exemple, être échelonnés. »
 - Les spectacles de fin de semaines seront, malheureusement, annulés jusqu'à nouvel ordre.
 - Le pique-nique de fin de stages, sera lui aussi suspendu.
 - Les parents seront accueillis entre 14h00 et 16h00
 - Les animateurs se chargeront d'aller chercher les valises dans le lieu prévu à cet effet.

Conduite à tenir lors d'une suspicion ou d'un cas avéré de covid-19

- « Tout symptôme évocateur d'infection à la covid-19 chez un enfant ou un encadrant doit conduire à son isolement dans un lieu adapté et au port d'un masque et à son retour à son domicile. Prise de la température en cas de doute. »
- « La prise en charge médicale du mineur doit être organisée sans délais. »
 - En cas de symptômes, les parents de l'enfant seront avertis et doivent venir le chercher. Son départ est organisé de façon à éviter toute proximité avec les autres mineurs.
 - Si les parents ne peuvent venir le chercher, l'organisateur doit assurer, en lien avec la famille, le retour du mineur dans le respect des prescriptions des autorités de santé.

Merci de prévoir dans votre organisation l'éventualité de venir à Bois Guilbert récupérer votre enfant car aucune assurance ne couvre le rapatriement en cas de COVID.

- « L'enfant ne pourra alors pas être accepté de nouveau au sein de l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure d'être reçu dans un ACM. »
- « Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions définies par les autorités sanitaires. »
- « La désinfection des salles et des matériels utilisés par le mineur ou l'encadrant devront être effectués selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires. »

Ecole Française d'Équitation

Agréée par la Jeunesse et les Sports : 076-107-004 et l'Éducation Nationale : IA76/94/1/M

R.C.S. : ROUEN B 479 995 417 - Code APE : 0150Z - EARL au capital de 123 300 €